

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 067 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 mars 2013

Président

M. Harold Albrecht

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 26 mars 2013

● (0845)

[Traduction]

Le président (M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC)): La séance est ouverte. Il s'agit de la 67^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous souhaitons la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui, MM. Bob McLean et Rob Prosper du ministère de l'Environnement et de Parcs Canada, respectivement.

Je tiens tout d'abord à rappeler aux membres du comité la portée de l'étude que nous entreprenons aujourd'hui et qui porte sur la conservation des habitats. Voici les questions qui sont soulevées: quels types d'intervenants retrouve-t-on dans la conservation des habitats et quelle proportion de l'ensemble des efforts déployés au Canada représentent-ils? Le Canada dispose-t-il de savoirs et de compétences du domaine public en matière de conservation des habitats? Quelles sont les sources de cette information et comment est-elle communiquée? Quels groupes ou organismes s'occupant de conservation des habitats sont les plus efficaces et quelles mesures prennent-ils à cet effet? Comment définit-on les « terres protégées » et comment en tient-on compte au Canada? Cette définition diffère-telle de celle qu'en donnent d'autres pays? En matière de rétablissement d'une espèce, comment les pratiques exemplaires de gestion et d'initiatives de gérance se comparent-elles avec les mesures normatives ou prescrites par le gouvernement? Et enfin, comment le gouvernement fédéral pourrait-il accroître les efforts déployés en matière de conservation des habitats au Canada?

Maintenant que j'ai rappelé à tout le monde la portée de l'étude que nous entreprenons, je souhaite la bienvenue à M. Bob McLean. Il a préparé une déclaration préliminaire, qui vous a été distribuée.

Merci, monsieur McLean, de nous en avoir fourni des copies; c'est très utile. Nous vous laissons maintenant la parole.

M. Robert McLean (directeur exécutif, Politique sur le programme de protection de la faune, ministère de l'Environnement): Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis très heureux d'avoir la possibilité de vous parler aujourd'hui de la conservation des habitats. Je travaille dans ce domaine depuis de nombreuses années — cela représente une grande partie de ma carrière de 35 ans au sein de la fonction publique —, et il est intéressant de constater à quel point notre compréhension a évolué au cours des dernières décennies en ce qui a trait à la conservation efficace de l'habitat.

Il est également intéressant de remarquer la gamme de plus en plus étendue d'organismes et d'approches qui s'y consacrent.

[Français]

Dans l'édition de 2010 de *Perspectives mondiales de la diversité* biologique, on fait état de la disparition et de la dégradation de l'habitat comme étant les principaux facteurs de la perte de la diversité biologique. Selon un récent sondage réalisé par la firme

Nanos, davantage de répondants ont déclaré que la conservation de l'habitat naturel constitue une grande priorité pour la conservation du poisson et de la faune au Canada, et ce, devant toute autre mesure.

[Traduction]

Des zones naturelles en santé et diversifiées sur le plan biologique procurent également de nombreux bénéfices naturels aux gens. C'est ce qu'on appelle communément des services écosystémiques. Ces zones naturelles constituent un soutien essentiel à l'économie du Canada et à la qualité de vie des Canadiens. Par exemple, elles atténuent les inondations et les périodes de sécheresse; elles filtrent l'air que nous respirons et l'eau de nos rivières; elles offrent aussi des occasions d'y faire de l'éducation et des activités récréatives, en plus de servir de sources d'inspiration.

(0850)

Lorsque les Canadiens pensent à la conservation des habitats, ils pensent souvent aux aires protégées. Le noyau des terres protégées au Canada est constitué d'aires protégées telles que les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs d'Environnement Canada et, bien entendu, les parcs nationaux et provinciaux, les réserves écologiques et autres lieux semblables. Ces aires protégées sont instituées et gérées par les gouvernements et, dans certains cas, elles sont gérées en vertu d'accords de gestion avec les collectivités autochtones ou en collaboration avec des collectivités locales, comme c'est le cas des pâturages communautaires dans les Prairies du Canada.

Outre les aires protégées officielles, il existe un certain nombre d'autres mesures de conservation propres aux différentes aires qui sont en place au Canada et qui permettent de protéger efficacement l'habitat. Les organismes de conservation tels que Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada et d'autres organisations font l'acquisition de terres pour les protéger. Des efforts sont déployés pour commencer à intégrer ces aires protégées privées dans les rapports nationaux du Canada.

Même si l'on s'attend à ce qu'une telle mesure augmente l'étendue des terres protégées recensées au Canada peut-être de 1 ou 2 %, tant les communautés nationales que les communautés internationales s'entendent sur l'importance de refléter et de reconnaître les diverses contributions d'autres intervenants à la conservation des habitats.

Toutefois, une conservation efficace des habitats va bien au-delà des aires protégées. La grande majorité des espèces dépendent des autres aires, qui représentent 90 % du paysage. Il est donc essentiel de reconnaître la valeur de ce que l'on appelle parfois le « paysage exploité ». Par exemple, on trouve des zones naturelles au sein de zones agricoles et de forêts aménagées, qu'il s'agisse de terres publiques ou privées, et elles sont importantes pour la diversité biologique du Canada. Une saine intendance de ces zones apportera une contribution significative à la conservation des espèces sauvages et au maintien de la santé des écosystèmes.

Le Canada est le premier pays à avoir engagé un dialogue sur la façon dont nous définirons les autres mesures de conservation efficaces selon la zone. Le Conseil canadien des aires écologiques se penche actuellement sur la définition qu'il faut donner à cette expression.

De manière générale, lorsque nous pensons à la saine intendance des habitats sur des terres publiques ou privées, nous pensons aux organismes environnementaux. Mais nous devons également prendre en considération et reconnaître la contribution des collectivités autochtones, des municipalités, des exploitants agricoles, des propriétaires de ranchs, des propriétaires de terres privées, des chefs d'entreprises et de nombreux autres intervenants qui peuvent améliorer la situation et qui l'améliorent déjà. Ces personnes assurent la gestion des habitats en adoptant des pratiques exemplaires, en élaborant des plans environnementaux des fermes, en restaurant des terres humides et en prenant d'autres mesures pour soutenir la conservation des habitats. Bien souvent, ces succès sont enracinés dans de solides partenariats.

Dans quels domaines l'intendance des habitats — c'est-à-dire la planification et la gestion responsables des ressources — a-t-elle bien fonctionné? Je vous donne deux exemples.

[Français]

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est une initiative continentale visant à conserver suffisamment d'habitats, de terres humides et de milieux secs environnants pour maintenir en santé les populations de sauvagine que partagent le Canada, les États-Unis et le Mexique. Bien que ce programme soit de portée continentale, sa mise en oeuvre est assurée à l'échelle régionale et une grande partie de son succès est attribuable aux partenaires locaux, surtout les propriétaires de terres privées.

Au Canada, des partenariats appelés « plans conjoints des habitats » établissent les priorités et guident les investissements. Les gouvernements offrent un soutien axé sur les projets. Depuis la mise sur pied du plan en 1986, plus de 8 millions d'hectares de terres humides et de milieux secs environnants ont été protégés de manière permanente au Canada, alors que 41 millions d'hectares additionnels ont été directement touchés par des activités d'intendance. L'intendance est une première étape qui peut souvent mener à des moyens de conservation de l'habitat plus permanents.

L'Entente sur la forêt boréale canadienne, un partenariat entre les sociétés membres de l'Association des produits forestiers du Canada et les principaux groupes environnementaux, est un autre exemple de rassemblement efficace d'intérêts divers pour une même cause. En vertu de cette entente, les entreprises forestières s'engagent à respecter les normes environnementales les plus strictes en matière de gestion et de conservation de la forêt tandis que les organismes environnementaux s'engagent à reconnaître et à appuyer à l'échelle mondiale des initiatives des membres de l'association.

L'entente touche 72 millions d'hectares de forêts publiques partout au Canada auxquelles les sociétés membres de l'association ont un accès autorisé sous licence.

• (0855)

[Traduction]

Le gouvernement fédéral soutient la conservation des habitats de plusieurs manières.

Tout d'abord, nous prenons des mesures directes, par exemple, en mettant sur pied et en aménageant des aires protégées, et en assurant une bonne intendance des terres fédérales. Le gouvernement fédéral continue de jouer un important rôle de catalyseur pour la conservation et l'intendance des habitats par le biais de programmes et d'initiatives qui sont généralement bien connus du public.

Je vais parler notamment de trois programmes dont nous sommes très fiers, à Environnement Canada, et qui sont très bien accueillis. Permettez-moi de vous les présenter, sans entrer dans les détails ni fournir des statistiques. Il s'agit du Programme de conservation des zones naturelles, du Programme d'intendance de l'habitat et du Programme des dons écologiques, lequel découle de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui prévoit un incitatif fiscal pour la conservation des terres. Dans tous ces programmes, le rôle du gouvernement fédéral ne se résume pas simplement à accorder du financement ou à assurer un incitatif financier pour la conservation des habitats. Les projets sont souvent fondés sur des renseignements ou des plans de conservation provenant d'Environnement Canada ou d'autres ministères fédéraux, et même d'organisations de conservation

Il est évident que la conservation des habitats est, en fin de compte, une question locale. Selon mon expérience, les groupes les plus efficaces sont ceux qui forment des partenariats à l'échelle de la collectivité ou du paysage. Ce sont des organisations qui ont des connaissances de première main sur les pressions et les enjeux environnementaux, qui peuvent rassembler toutes les parties touchées, qui peuvent miser sur les habiletés et les forces de différents intervenants et qui peuvent travailler avec eux à élaborer des plans de conservation et de développement durable pour étayer les résultats qu'ils partageront.

Il est important de trouver des occasions d'appuyer et de faciliter des initiatives volontaires d'intendance lancées par la collectivité, initiatives qui peuvent se révéler très efficaces pour l'établissement de solutions à long terme. Parfois, il suffit d'un coordonnateur d'intendance dévoué qui réunira les intérêts de tous. D'autres fois, il faut fournir des informations clés ou une aide technique. Et souvent, il est nécessaire d'offrir du financement catalytique ou axé sur les projets.

Les données, les connaissances et les compétences actuelles sur l'ensemble des initiatives de conservation des habitats au Canada sont largement accessibles. Les défis résident dans la collecte des renseignements et leur diffusion à une échelle convenable et dans un format pratique pour la planification et la mise en oeuvre de la conservation à l'échelon du paysage exploité. Il y a eu quelques avancées prometteuses dans les nouveaux programmes et les outils géospatiaux en ligne qui pourront aider en ce sens.

Les efforts visant à élaborer et à mettre en pratique une approche axée sur le paysage exploité sont importants dans le domaine de la planification et de la mise en oeuvre de la conservation des habitats. Une telle approche contribuera à gérer les aires protégées et à y établir une zone tampon, à répertorier et à conserver d'autres habitats ainsi qu'à éclairer les plans d'utilisation des terres ou les évaluations environnementales. Une approche axée sur le paysage signifie que le gouvernement et les organisations non gouvernementales et privées partageront des données et des ressources, et qu'ils travailleront de concert pour atteindre des résultats, pour mesurer les progrès des initiatives de conservation des habitats au Canada et pour en rendre compte.

Environnement Canada et les autres ministères fédéraux chargés des ressources naturelles ont un rôle de premier plan à jouer en matière de soutien à la conservation des habitats dans les paysages exploités. Le gouvernement fédéral peut aider à garantir l'accessibilité de l'information, et il peut élaborer et promouvoir des pratiques exemplaires de gestion dans une gamme de secteurs, comme la foresterie, l'agriculture, les mines et l'énergie.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un plan national de conservation pour faire avancer les objectifs de conservation du Canada et pour permettre aux Canadiens d'être davantage en contact avec la nature. Les études précédentes menées par le comité sur la question de la conservation ont été utiles jusqu'à maintenant pour orienter la réflexion du gouvernement sur le plan. La présente étude sur la conservation des habitats permettra sans aucun doute de faire la lumière sur la façon dont un plan national de conservation pourrait parachever et améliorer les initiatives actuelles de conservation des habitats.

Pour terminer, la conservation des habitats consiste réellement à agir sur l'ensemble du paysage, et non pas uniquement sur les aires protégées officielles. Le succès dépendra des partenariats que nous pourrons établir, de l'équilibre que nous nous efforcerons de trouver entre les terres protégées et l'intendance, ainsi que de la planification, de la définition et d'application des mesures prioritaires de conservation. Les gouvernements de tous les niveaux ont un rôle à jouer, mais ils ne peuvent pas progresser seuls. Les résultats les plus durables sont généralement ceux qui mobilisent directement les intervenants qui travaillent sur le terrain dans les organisations et les collectivités du Canada, et j'ajouterais à cela les gens qui travaillent sur les terres proprement dites.

Je vous remercie.

• (0900)

Le président: Merci beaucoup, monsieur McLean.

Je souligne encore une fois, pour la gouverne des membres du comité, que nous avons un document entre les mains. M. McLean n'a pas eu le temps de tout dire, mais on trouve d'excellents renseignements aux pages 2 et 3 qu'il n'a pu fournir.

Merci beaucoup d'avoir tenu compte de notre contrainte de temps, monsieur McLean.

Nous allons maintenant directement passer à la déclaration préliminaire de M. Rob Prosper.

M. Rob Prosper (vice-président, Établissement des aires protégées et conservation, Parcs Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Je vous remercie d'avoir demandé à Parcs Canada de vous parler de l'établissement d'un plan de conservation national.

[Traduction]

Les intervenants qui se sont présentés l'année dernière devant le comité souscrivaient généralement à l'idée d'établir un plan de conservation national et soutenaient son objectif général proposé, soit la protection, la connexion, le rétablissement et la mobilisation du public.

Comme le soulignait votre rapport et la réponse du gouvernement, les aires protégées constituent un outil essentiel pour la conservation des milieux naturels au Canada. Dans ce contexte, je m'empresse de réitérer deux engagements qu'ont pris, l'année dernière, les fonctionnaires de Parcs Canada: soutenir activement l'établissement du plan et, par le truchement de nos programmes de conservation et de mobilisation du public, favoriser l'atteinte des résultats en matière de conservation envisagés dans ce plan.

[Français]

Dans le rapport sur votre étude concernant l'établissement d'un plan de conservation national, vous avez souligné l'importance de mobiliser un vaste éventail d'acteurs et d'intervenants pour obtenir des gains durables sur le plan de la conservation. Aujourd'hui, nous sommes heureux de fournir des observations qui vous aideront à déterminer comment le plan de conservation national peut compléter et bonifier les efforts actuels de conservation des écosystèmes terrestres du Canada.

[Traduction]

Je vais vous laisser plusieurs exemplaires d'un livret qui illustre clairement, au moyen de nombreux exemples récents d'importantes réalisations en matière de conservation, les divers partenariats qui ont été noués et renforcés au fil des ans et qui ont rendu possible ces succès dans le domaine de la conservation. Le livret a été produit lorsque l'agence a obtenu, en 2011, le prix « Don à la Terre » du Fonds mondial pour la nature. Voici ce que dit le fonds au sujet de ce prix:

Le prix Don à la Terre est la plus haute distinction décernée par le WWFinternational. Il souligne la valeur d'un projet de conservation particulièrement méritoire. Il répond par son leadership exceptionnel qui contribue à la protection de la planète.

J'aimerais maintenant prendre quelques minutes pour vous donner plus de précisions sur l'une des réussites en matière de conservation dont il est question dans le livret, et démontrer ainsi la nécessité de tout un éventail de partenariats. Il s'agit de la réintroduction du putois d'Amérique au Canada.

[Français]

Vous avez sûrement déjà entendu parler de ce petit prédateur que l'on croyait disparu depuis plusieurs décennies. La découverte d'une petite population relique aux États-Unis a stimulé l'imagination des protecteurs de l'environnement et de la population en général. Un programme de reproduction en captivité a rapidement été mis en oeuvre, suivi d'initiatives de réintroduction, d'abord aux États-Unis puis au Mexique et enfin au Canada. Au Canada, c'est dans le parc national du Canada des Prairies, au sud de la Saskatchewan, que l'on a jugé que l'habitat était le plus propice à la réintroduction. Des animaux nés en captivité ont été remis en liberté à compter de 2009 et, l'année suivante, on a obtenu des preuves d'une reproduction réussie en milieu sauvage. La population est maintenant en pleine croissance.

[Traduction]

Essentiellement, d'un point de vue biologique, la réintroduction est un franc succès. En effet, au Canada, il existe très peu d'exemples de réussite en matière de réintroduction d'une espèce.

Ces succès comportent d'autres dimensions importantes. Chaque année, des milliers d'enfants entendent ce récit. C'est, pour eux, un message d'espoir dans l'avenir. De plus, au pays, des milliers d'adultes participent chaque année aux efforts de réintroduction, que ce soit en donnant de l'argent ou en consacrant du temps à l'initiative. Tous trouvent gratifiant et stimulant de contribuer à la conservation de la nature pour les générations à venir.

Pour les besoins de votre étude, il importe de voir dans ce récit une illustration du rôle essentiel que jouent tous les membres d'une vaste équipe de partenaires qui mettent en commun leurs ressources pour atteindre un même objectif. Je tiens à souligner, comme nous l'avons fait au fil des années, que cette réussite n'aurait jamais été possible sans la participation d'un grand nombre de personnes et d'organismes.

Il ne s'agit pas ici simplement de mise en commun de ressources financières. L'argent n'achète pas tout. Pour réussir, cette initiative a exigé la participation d'un vaste éventail de partenaires à l'expertise unique et diversifiée, notamment des zoos. Dans ce cas-ci, il s'agissait des zoos de Toronto et de Calgary, qui ont élevé les putois avant qu'ils ne soient relâchés dans la nature. Ils ont étudié le régime alimentaire et le comportement de cette espèce afin d'adapter leur protocole d'élevage pour accroître le taux de survie des animaux remis en liberté. Grâce à toutes ces démarches, ils ont pu sensibiliser des milliers d'enfants et de parents.

• (0905)

Les collèges de médecine vétérinaire du Canada ont mis en commun leur expertise pour déceler et contrôler les maladies et les parasites menaçant l'espèce.

Le U.S. Fish and Wildlife Service a communiqué sa vaste expérience de l'élevage et de la remise en liberté de cette espèce, puis de la surveillance des populations réintroduites.

Des fondations et de nombreux Canadiens ont fait des dons en argent.

Des chercheurs canadiens et étrangers ont étudié divers aspects de la biologie du putois, afin de faciliter sa réintroduction.

Des Canadiens ont donné de leur temps aux diverses étapes de l'initiative, y compris les personnes dévouées qui ont, nuit après nuit, monté la garde dans les Prairies afin de surveiller ce prédateur nocturne insaisissable.

Ce n'est pas une liste exhaustive, mais elle illustre la diversité des partenaires qui ont participé au processus. Aucune organisation au monde ne possède, à elle seule, une expertise si diversifiée. C'est là une valeur fondamentale des partenariats que le plan de conservation national peut aider à concrétiser, en fournissant un cadre intéressant qui permet à des groupes aux intérêts et aux spécialités diversifiés de trouver un créneau qui leur convient naturellement.

Je tiens à réitérer l'importance, pour la conservation des milieux naturels au Canada, d'avoir des aires protégées bien conçues et bien gérées. Si le putois d'Amérique a été réintroduit dans un parc national, c'est pour de bonnes raisons. Les parcs nationaux, comme la plupart des autres types d'aires protégées, fournissent aux espèces sauvages des habitats sûrs et adéquats à long terme.

Ces conditions étaient nécessaires pour pouvoir établir une population autosuffisante de putois d'Amérique, puisque la plus grande partie de l'habitat naturel de cette espèce à l'extérieur du parc a disparu. Et ce qui est vrai pour le putois l'est aussi pour d'autres espèces, que ce soit les grandes espèces charismatiques comme l'ours grizzly, ou de minuscules espèces énigmatiques comme la physe des fontaines de Banff ou encore l'isoète de Bolander, une plante aquatique rare que l'on ne trouve au Canada que dans le parc national des Lacs-Waterton.

Comme le comité l'a entendu dire dans divers contextes au fil du temps, il est important pour le Canada de maintenir des réseaux d'aires protégées qui représentent la diversité des environnements se trouvant sur nos terres et dans nos eaux. Nous sommes d'avis que les efforts que déploie Parcs Canada pour parachever la représentation

des régions naturelles du Canada au moyen de son réseau de parcs nationaux sont une contribution majeure aux efforts de conservation nationaux

Je tiens à noter ici que le travail de Parcs Canada pour établir de nouveaux parcs nationaux est toujours tributaire de partenariats solides. Ainsi, il a fallu une étroite collaboration avec le gouvernement de la Saskatchewan pour créer le parc national des Prairies; cette collaboration demeure encore aujourd'hui déterminante pour l'acquisition de parcelles de terre pour ce parc.

De même, il est essentiel d'établir des rapports positifs et solides avec la collectivité des éleveurs, ce qui amène certaines familles d'éleveurs à vendre de gré à gré des parcelles de terre à l'État pour consolider le parc et, tout aussi important, à adopter des techniques de gestion de leurs ranchs qui sont favorables à l'intégrité écologique du parc. Pour employer la terminologie préconisée dans le plan de conservation national, l'engagement de la collectivité des éleveurs soutient les efforts du gouvernement du Canada et de ses nombreux partenaires pour la protection, la connexion et le rétablissement des milieux naturels.

La réintroduction du putois d'Amérique dans le cadre d'un partenariat ne fait pas exception. Le livret *Don à la terre* que je vais vous remettre présente plusieurs autres cas de ce genre. Il porte sur l'établissement de nouveaux parcs nationaux, le maintien d'habitats sains, le rétablissement d'espèces en péril, ainsi que des initiatives de sensibilisation et d'éducation en matière d'environnement.

Au nombre des partenaires, on trouve des communautés autochtones, des organismes provinciaux, des municipalités, des sociétés d'extraction comme la Bowater Mersey Paper Company, les industries du domaine récréotouristique, des universités et des instituts de recherche ainsi que des organismes non gouvernementaux.

Dans votre rapport, l'an dernier, sur l'élaboration d'un plan de conservation national, il est dit que « pour qu'il puisse porter des fruits, la portée et le mandat du Plan devront mobiliser le plus grand nombre de Canadiens possible ».

● (0910)

[Français]

J'espère que les exemples que je viens de citer vous donnent une bonne idée de la gamme et du type de partenaires présentement actifs dans les efforts de conservation au Canada.

En terminant, je réitère que Parcs Canada appuie l'idée d'élaborer un plan de conservation national qui continuera de mobiliser les intervenants actuels et qui élargira la gamme des intervenants. Nous sommes engagés à aider à élaborer ce plan.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Prosper.

Nous allons maintenant entamer la première série de questions, en commençant par le parti ministériel.

Monsieur Sopuck, vous avez sept minutes.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Je n'ai qu'un commentaire à faire. Les deux exposés m'ont intéressé. Je voudrais seulement m'assurer qu'on insiste encore et toujours sur les efforts de conservation de la communauté qui prône une utilisation durable.

Monsieur Prosper, vous avez parlé des propriétaires de ranch de la région du parc national des Prairies, où je suis déjà allé. Il ne faut surtout pas oublier que le groupe des propriétaires de ranch défend ces valeurs de conservation depuis le tout début, et c'est d'ailleurs ce qui a permis la création du parc national.

Monsieur McLean, vous avez parlé du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, et j'en suis très heureux. Là encore, il faut insister sur le rôle qu'ont joué les chasseurs de sauvagine de l'Amérique du Nord, puisque ce groupe fait constamment preuve de générosité en versant des sommes importantes pour assurer la conservation et en exerçant de fortes pressions à cet égard. On lui doit d'ailleurs ce qui est maintenant devenu le plus important programme de conservation de l'histoire de l'Amérique du Nord. Je pense que cela mérite d'être souligné.

Je vais concentrer mes commentaires et mes questions sur les terres agricoles privées, comme vous l'aurez sans doute deviné, monsieur McLean. Pouvez-vous, monsieur, nous parler des défis que pose la conservation sur les terres agricoles privées?

M. Robert McLean: Il me suffit de penser aux questions et aux préoccupations qui sont exprimées lorsqu'on tente d'assurer la conservation de l'habitat. Les gens évoquent toutes sortes de défis. Parfois, c'est simplement une question de bonne information sur ce qui s'impose et sur la façon de gérer les terres dans les zones naturelles qui existent déjà, sur les terres privées. D'autres fois, on demande une aide technique additionnelle, peut-être pour la gestion de terres humides: il s'agit donc de fournir une certaine expertise pour aider les propriétaires de terres à prendre de bonnes décisions sur la manière de gérer ces secteurs marécageux. Dans d'autres cas, c'est l'aide financière qui peut s'avérer très utile — par exemple, dans les cas où il faut ériger des clôtures pour protéger l'aire naturelle, ou peut-être mettre en oeuvre de systèmes de pâturage tournant afin de conserver une intensité appropriée et naturelle de pâturage, propice au maintien des prairies naturelles, tout en poursuivant une utilisation à cette fin.

M. Robert Sopuck: Quel effet et quel rôle les politiques agricoles ont-elles relativement à la conservation de l'habitat sur les terres agricoles privées, et quel effet les fluctuations des marchés agricoles mondiaux et les prix élevés ont-ils eu sur l'habitat se trouvant sur des terres agricoles privées?

M. Robert McLean: Je n'ai pas étudié les fluctuations récentes des marchés agricoles mondiaux et l'influence qu'elles peuvent avoir sur les décisions des propriétaires fonciers, mais pour ce qui est de l'utilisation qu'ils font de leurs terres, vous pourriez peut-être inviter quelqu'un à venir en témoigner.

Je suis tout à fait convaincu que les politiques agricoles peuvent avoir des répercussions considérables sur la conservation de l'habitat dans ces secteurs. Comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, ces secteurs sont importants. J'entends parler, par exemple, de la planification agricole axée sur l'environnement et du rôle qu'elle peut jouer, et aussi des pratiques exemplaires de gestion qui pourraient être décrites dans ces plans.

M. Robert Sopuck: Monsieur Prosper, vous avez parlé de la gestion des habitats, ou quelque chose de ce genre, et je pense que la question qui se pose est la suivante: gérer pour quoi faire? Je pense que nous en avons tous une bonne idée, mais il existe deux écoles de pensée. Pour la première, il faut laisser faire les choses, et tout ira bien, mais ça ne marche pas vraiment pour le paysage exploité. Ou encore, est-ce qu'on gère activement les paysages à des fins de services écologiques particuliers? Ces deux modes de pensée font appel à des orientations stratégiques très différentes.

• (0915)

M. Rob Prosper: Vous avez tout à fait raison. Même Parcs Canada n'est pas de l'école du « laisser-faire ». Je pense que la clé est, notamment, dans l'établissement de parcs nationaux de taille appropriée. Ce facteur joue un rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Il influe sur la gamme des espèces nécessaires pour protéger des populations viables. Dans le même esprit, d'énormes efforts sont déployés pour maintenir et rétablir des aires protégées afin qu'elles puissent fournir ces services écosystémiques et maintenir leur intégré écologique, ce qui est leur principal objectif. De fait, nous faisons beaucoup de travail de restauration par brûlage dirigé, etc., justement à cette fin. Nous ne nous contentons pas de créer des parcs, sans rien faire de plus par la suite. Ce n'est pas notre façon de faire.

Le président: Vous avez deux minutes.

M. Robert Sopuck: Je pourrais parler de ce sujet pendant des heures

Une voix: Nous le savons.

Des voix: Oh, oh!

M. Robert Sopuck: Et M. McLean aussi.

J'aimerais maintenant m'attarder sur la définition de la biodiversité. On parle beaucoup des cibles en matière de biodiversité, mais quand on passe assez de temps sur des terres, on se rend compte qu'il y a des espèces indigènes et des espèces introduites. Certaines espèces indigènes sont sources de difficultés pour l'humain. Et il y a des espèces introduites qui sont appréciées; d'autres, moins. Alors je pense que l'expression « cibles en matière de biodiversité » est employée dans un sens beaucoup trop large, et personne n'a vraiment déterminé avec précision ce qu'on entend par là.

Monsieur McLean, monsieur Prosper, qu'en dites-vous?

M. Robert McLean: Je crois devoir vous donner une réponse en deux volets. En vertu de la Convention sur la diversité biologique, il existe une définition de la biodiversité qui est reconnue à l'échelle mondiale. Elle inclut les écosystèmes, les espèces, la diversité génétique et, ce qui est important, l'utilisation durable de la biodiversité. Voilà pour le premier volet.

Je suis d'accord avec vous sur le fond de votre question et ce qui pousse vraiment les gens à s'intéresser à la conservation de la biodiversité. Je pense que la réflexion sur le sujet doit se faire à des échelles plus locales ou régionales.

Au sujet des espèces, les gens reconnaissent les espèces qui sont dans leur cour, si je puis m'exprimer ainsi. Dans les Prairies, au Canada, les agriculteurs peuvent considérer l'antilocapre comme étant une espèce qui leur tient à coeur. Ce qu'il faut, c'est comprendre à l'échelle régionale comment gérer l'habitat et le développement durable pour fournir aux Canadiens les résultats qu'ils recherchent dans leur région. S'ils accordent de l'importance à l'antilocapre tout autant qu'au développement durable en matière d'agriculture, comment définir cela à l'échelle régionale?

En deux mots, je pense que la définition de la biodiversité varie selon l'endroit où on se trouve, et elle dépend vraiment des valeurs personnelles inculquées aux gens dès l'enfance, en quelque sorte.

Le président: Merci, messieurs McLean et Sopuck.

C'est maintenant au tour de Mme Quach. Vous avez sept minutes. [Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence devant le comité.

Je vais poser mes questions en français. Je vais donc vous laisser le temps de mettre vos écouteurs.

Ma première question s'adresse à M. McLean.

Le Canada est partie prenante de la Convention sur la diversité biologique. Dans ce cadre, il s'est engagé à préserver 17 % du territoire d'ici 2020. Cependant, on sait que notre pays n'en compte aujourd'hui que 9,9 % et qu'il se classe à cet égard au 13^e rang au sein de l'OCDE. Il se situe donc sous la barre de la moyenne de 12, 6 %, après les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la France.

J'aimerais savoir pourquoi le Canada a pris autant de retard sur le plan de la protection des terres et de ses habitats. Croyez-vous que, d'ici 2020, il va vraiment réussir à respecter ses engagements de 17 % ? Si oui, comment compte-t-il s'y prendre?

[Traduction]

M. Robert McLean: Tout d'abord, je tiens à souligner que nous sommes encore en train de consulter et d'établir des cibles, des buts nationaux et des indicateurs pour la biodiversité. Ces 17 %, dont il est question, se rapportent à une décision prise en 2010. Il y a ce qu'on appelle des objectifs d'Aichi, en vertu de la Convention sur la diversité biologique, et ils sont ambitieux. Nous en sommes à transposer les objectifs d'Aichi en cibles nationales. Nous menons des consultations à cette fin.

Pour ce qui est de savoir pourquoi le Canada n'affiche pas un pourcentage plus élevé que, disons, 10 %, je pense que notre pays bénéficie du fait qu'une grande partie de son territoire est inaccessible. Ainsi, il est, d'une certaine façon, déjà protégé de facto. À mon sens, une grande partie des terres au Canada, peut-être même plus que ces 10 %, jouissent d'une protection, mais peut-être pas dans le sens formel.

J'ajouterais qu'à l'échelle tant provinciale que fédérale, nous continuons de réaliser des progrès dans l'établissement et la désignation d'aires protégées additionnelles. Il y a plusieurs parcs nationaux en voie d'établissement. Nous travaillons sur nos réserves nationales de faune. Certaines provinces désignent de grandes parties de leur territoire comme des aires protégées; c'est ce qu'a fait la Colombie-Britannique sur la côte nord et la côte centrale. Bref, on réalise d'énormes progrès.

Pour terminer, j'aimerais réitérer l'importance de la conservation des terres privées. Les 10 % de terres qui sont actuellement protégées n'englobent pas, en réalité, la conservation des terres privées, qui ajouteraient peut-être un autre 2 % au total national des terres protégées.

• (0920)

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: D'après vous, le taux de 17 % pourrait-il être atteint au cours des sept prochaines années?

[Traduction]

M. Robert McLean: Je ne vais pas conjecturer sur la rapidité avec laquelle le pays pourra atteindre la cible de 17 %. Divers partenaires travaillent ensemble pour ajouter des aires protégées à celles qui le sont déjà au Canada.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci beaucoup.

J'ai une deuxième question pour vous, monsieur McLean.

La Loi sur les espèces en péril favorise également l'intendance responsable des terres en accordant au gouvernement fédéral le pouvoir de conclure des accords de conservation avec un gouvernement provincial, une organisation ou une personne. Toutefois, le comité a appris, grâce au processus d'examen de l'application de la loi de 2009-2010, que depuis plusieurs années, aucun accord n'avait été conclu en vertu de ces pouvoirs. Pouvezvous nous expliquer pourquoi le Canada n'a conclu aucun accord?

[Traduction]

M. Robert McLean: La loi à laquelle vous faites allusion fait mention de différentes sortes d'ententes qui peuvent être conclues. J'ai parlé de l'intendance. Je crois que les ententes importantes auxquelles la loi ne fait pas nécessairement référence directement portent sur le Programme d'intendance de l'habitat, dont j'ai parlé. Il s'agit d'ententes coopératives qui sont conclues avec des organismes voués à la protection de l'environnement et parfois avec des propriétaires et qui portent sur des approches coopératives en matière de conservation de l'habitat.

Le Programme d'intendance de l'habitat est un programme de financement d'environ 13 millions de dollars qui vise à soutenir les efforts d'intendance déployés sur le terrain par ces propriétaires et gestionnaires. À mon avis, ces ententes de contribution sont très pertinentes et elles démontrent les progrès réalisés grâce à la mise en oeuvre de la loi.

De plus, nous avons d'autres programmes, tels que le Programme de conservation des zones naturelles qui fournit des habitats à 146 espèces en péril. Il s'agit d'ententes formelles. Il en va de même pour le Programme des dons écologiques: plus d'un millier de dons fournissent de l'habitat pour les espèces en péril dans le cadre de ce programme.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci.

Ma dernière question s'adresse à M. Prosper.

Le budget des réserves nationales de la faune du Québec a beaucoup diminué depuis 2011. En fait, dans la réserve de ma circonscription, qui s'appelle la Réserve nationale de faune du lac Saint-François, les fonds ont été réduits de 60 % en 2011. Il est très difficile pour les Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François de continuer à assurer la conservation de l'habitat tout en faisant des activités de mobilisation auprès de la population. Ce parc a gagné plusieurs prix dans le cadre des Grands Prix du tourisme de la Montérégie pour ses activités avec la population, mais aussi en partenariat avec la communauté mohawk d'Akwesasne. Pourtant, leurs fonds sont toujours gelés. Pourquoi y a-t-il eu autant de compressions? Quels effets, selon vous, cela a-t-il sur la conservation de l'habitat?

[Traduction]

M. Rob Prosper: Je crois que le parc auquel vous faites référence ne relève pas de Parcs Canada. Ce n'est pas un parc national. Cela étant dit, je ne sais pas pourquoi ce financement a été réduit.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: En effet, je pourrais poser la question à M. McLean. Je pense que c'est bel et bien un service de la faune qui est régi par Environnement Canada.

● (0925)

[Traduction]

M. Robert McLean: Il y a plusieurs associations « amies » de nos réserves nationales de faune au Québec. Les ententes dont vous parlez fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts; par conséquent, le financement correspond au niveau d'activité dans ces réserves de faune.

Le président: Votre temps est écoulé. Merci, madame Quach.

Nous allons passer à M. Woodworth, qui dispose de sept minutes.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Je voudrais revenir au dernier point que vous avez soulevé, monsieur McLean. Le financement correspond au niveau d'activité. Dois-je comprendre que si le niveau d'activité est moindre, le financement sera réduit en conséquence? Est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. Robert McLean: Oui, c'est bien ça.

J'aurais peut-être dû ajouter que nous avons un objectif de gestion différent dans notre réseau d'aires protégées. Parcs Canada accorde beaucoup d'attention à l'aspect public. Bien sûr, nos réserves nationales de faune sont ouvertes au public, mais nous les gérons aux fins de conservation. À l'exception de deux ou trois de ces réserves de faune, nous n'y encourageons pas activement les visites, si bien que le financement satisfait aux besoins de gestion dans l'aire protégée en question.

M. Stephen Woodworth: Alors, pour reprendre en mes propres mots ce que vous avez dit, dès qu'un objectif de gestion est atteint, on met fin au financement qui y était destiné et on passe à autre chose? Est-ce bien l'idée?

M. Robert McLean: Oui.

M. Stephen Woodworth: Merci.

J'ai été très intrigué par vos observations sur les défis qui résident dans la collecte de renseignements et leur diffusion à une échelle convenable et dans un format pratique pour la planification et la mise en oeuvre de la conservation à l'échelon du paysage exploité. Vous avez ajouté qu'il y a des avancées prometteuses dans les nouveaux programmes et les outils géospatiaux en ligne qui pourront aider en ce sens

Cela m'a fait penser aux conversations que j'ai eues avec des témoins dans le cadre d'une autre étude du comité, en particulier des témoins de la Nouvelle-Écosse, qui ont fait valoir qu'il y a une foule de partenaires et de groupes locaux partout au pays qui possèdent des données valables au sujet de l'habitat et de l'habitat essentiel, mais ces données demeurent privées, et il n'y a aucun moyen d'y accéder à partir d'une seule source.

Un des témoins a avancé une idée que j'ai trouvé particulièrement frappante, à savoir que le gouvernement pourrait promouvoir et parrainer un genre de Wikipedia sur l'habitat, où les gens pourraient contribuer des données, sous réserve d'une vérification par le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, j'ignore si c'est ce que vous entendez par outils géospatiaux en ligne, mais je vous serais reconnaissant si vous pouviez expliquer ce point un peu plus en détail.

M. Robert McLean: Je fais allusion à différentes choses. Pour rendre les données accessibles, il faut d'abord entrer dans une base de données des informations au sujet de l'emplacement des espèces et du genre d'habitat qu'elles pourraient utiliser. Nous avons besoin de systèmes plus perfectionnés, et nous y parviendrons grâce à la technologie pour que les gens puissent faire des recherches dans ces données. Il ne s'agit pas d'une seule source de données; c'est plutôt un système qui peut extraire les données, peu importe où elles se trouvent sur Internet. Ensuite, si vous êtes agriculteur et que vous avez les bonnes coordonnées géo-informatiques, vous pourrez rechercher des données qui portent sur votre exploitation agricole afin de savoir quelles espèces vivent sur vos terres.

Je voudrais souligner une initiative en particulier, l'Initiative de la plateforme géospatiale fédérale. On travaille également sur l'observation de la Terre et la géomatique. Dans le jargon technique, je pense qu'on parle de couches de données appropriées qui peuvent ensuite être mises à la disposition du public. Il y a des gens qui travaillent activement sur ces réseaux. D'autres ministères, Ressources naturelles en particulier, mènent ce travail de front.

M. Stephen Woodworth: Vous parlez de l'initiative de plateforme géospatiale. C'est donc mené par Ressources naturelles Canada?

M. Robert McLean: Oui.

• (0930)

M. Stephen Woodworth: Merci.

Je voulais aussi obtenir des précisions sur quelques-uns des intervenants qui participent aux programmes que vous avez évoqués. Entre autres, vous avez parlé du Conseil canadien des aires écologiques. S'agit-il d'un conseil parrainé par le gouvernement fédéral ou d'un conseil entièrement privé? Qui en fait partie? Pouvez-vous m'en parler davantage?

- M. Robert McLean: Le conseil est composé d'organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux qui s'occupent de la gestion des aires protégées. Il comprend des représentants de parcs nationaux et provinciaux, mais aussi d'autres entités, comme les réserves écologiques dans la province de la Colombie-Britannique et nos propres réserves nationales de faune. Il y a environ 15 ou 16 organismes gouvernementaux, à l'échelle fédérale et provinciale, qui participent à ce conseil, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales, telles que la Société pour la nature et les parcs du Canada, Nature Canada, et quelques autres organismes dont les noms m'échappent.
- **M. Stephen Woodworth:** Ai-je raison de supposer que le groupe a peut-être un site Web contenant des renseignements sur sa présidence et ses projets actuels?

M. Robert McLean: Oui.

M. Stephen Woodworth: D'accord. Merci.

J'ai également constaté que, dans votre déclaration, vous avez fait mention des partenaires locaux dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Moi, je viens du sud de l'Ontario et j'aimerais bien savoir si ce plan de gestion a joué un rôle actif dans ma région et, le cas échéant, qui étaient les partenaires locaux. Je ne sais pas si vous avez ces renseignements à portée de la main. Et si non, où pourrais-je les trouver?

M. Robert McLean: Le plan joue un rôle très actif en Ontario. Il y a ce qu'on appelle le Plan conjoint des habitats de l'Est, qui couvre la région à partir de l'est de l'Ontario. Au sein de la province, il y a le Comité responsable du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, qui comprend des organismes fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux. Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada y participent aussi. De plus, il y aura d'autres organismes qui sont davantage locaux. Je n'ai pas la liste entière des organismes de conservation qui y participent, mais il s'agit d'un plan très actif. C'est un plan qui se porte bien et qui permet d'accomplir de bonnes choses.

Le président: Merci, monsieur Woodworth. Vous avez presque écoulé votre temps. Il vous reste 10 secondes, alors nous allons maintenant passer à M. Regan.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Et merci aux témoins d'être venus aujourd'hui.

Si vous me le permettez, je vais commencer avec M. McLean.

Dans vos observations préliminaires, vous avez parlé de la protection du paysage et des espèces. Vous avez dit qu'« on trouve des zones naturelles au sein de zones agricoles et de forêts aménagées ».

Comment définissez-vous les « zones naturelles »? Il me semble qu'en matière de gestion forestière, de replantation, de plantation d'arbres, etc., il y a beaucoup d'uniformité sur le plan des types d'arbres qui sont plantés, mais bien entendu, il a parfois des mélanges. Comment le ministère définit-il donc une zone naturelle?

M. Robert McLean: Dans le secteur forestier, les entreprises planifient maintenant à long terme — sur 100 ou 200 ans. Leur gestion comprend donc une diversité d'habitats ou de stades de succession forestière. Ça change avec le temps. Parfois, il s'agit de zones qui sont naturelles et où on ne retrouve pas de coupes. Il peut y avoir d'autres zones qui repoussent et redeviennent des habitats. Donc, à mon avis, il s'agit d'un système dynamique à l'intérieur d'écosystèmes forestiers.

Dans les zones agricoles, les terres sont cultivées annuellement, mais il y a d'autres terres au sein des terres agricoles, notamment des terres humides et des régions boisées, telles que la forêt carolinienne dans le sud du Canada. Voilà des exemples de zones naturelles.

Si on passe aux Prairies canadiennes, comme j'ai mentionné dans mes observations préliminaires, les propriétaires protègent, conservent et utilisent activement une grande part des prairies naturelles. Ils ont un système de pâturage contrôlé qui leur permet de conserver les prairies naturelles et, en même temps, de continuer à mener des activités économiques sur leurs terres.

L'hon. Geoff Regan: Pendant combien de temps une zone doitelle être non perturbée afin d'être considérée comme étant une « zone naturelle », selon cette définition? Encore une fois, si on manipule ce qui est semé, etc., ce n'est pas la même chose qu'une zone naturelle, d'après ce que je crois comprendre. Bien sûr, le fait que les entreprises forestières manipulent de plus en plus d'espèces différentes est une bonne nouvelle, mais ce n'est pas la même chose qu'une zone naturelle. Comment définissez-vous cela?

• (0935)

M. Robert McLean: À mon avis, cela inclurait les deux. Je pense aux résultats auxquels les gens s'attendent. Donc, peu importe s'il s'agit d'une zone naturelle et non perturbée ou s'il y a eu un processus de développement, avec une couverture végétale permanente, il faut d'abord déterminer ce que produisent ces terres. Est-ce une zone qui

soutient des espèces que les gens veulent conserver dans leur région, dans leur cour arrière, pour ainsi dire? Les habitats non perturbés et les habitats qui ont été développés et remis en état peuvent, tous deux, être des zones naturelles. Ce qui importe, c'est ce que cette zone produit.

L'hon. Geoff Regan: Si les gens veulent conserver certaines espèces locales, devrais-je m'inquiéter du fait qu'ils n'incluent pas nécessairement d'autres espèces tout aussi importantes? Ou mieux encore, pourquoi ne devrais-je pas m'en inquiéter?

M. Robert McLean: Un habitat ne soutient pas uniquement une espèce. Prenons, par exemple, l'antilope d'Amérique. C'est le type d'espèce dont on pourrait parler avec un propriétaire de ranch en ce qui a trait aux activités de conservation sur ses terres. Si le propriétaire de ranch conserve des prairies naturelles, ses efforts vont mener à plusieurs résultats, que ce soit sur le plan de la qualité de l'eau ou des espèces d'oiseaux, pour le Service canadien de la faune, pour Environnement Canada, etc.

Donc, on peut obtenir plusieurs résultats en se penchant sur une espèce, ce qui encourage vraiment les gens à conserver l'habitat.

L'hon. Geoff Regan: Lorsque vous nous avez parlé du Plan nordaméricain de gestion de la sauvagine, vous avez dit que des partenariats, connus sous le nom de plans conjoints des habitats, établissent les priorités et guident les investissements. Pourriez-vous nous donner des exemples de ce genre de plans conjoints au Canada et pourriez-vous nous dire si ces plans ont été une réussite ou non?

M. Robert McLean: Oui, ils ont été une grande réussite. Un des partenariats les plus importants est celui du Plan conjoint des habitats de l'Est, qui comprend des plans conjoints d'habitats distincts. Le partenariat le plus important s'appelle le Projet conjoint Habitat des Prairies, qui se trouve dans les trois provinces des Prairies. Il y a aussi le Plan conjoint intermontagnard canadien et le Plan conjoint de la côte du Pacifique, qui est une initiative conjointe avec nos collègues aux États-Unis. Nous avons donc quatre plans conjoints.

L'hon. Geoff Regan: Je sais que vous serez d'accord avec moi pour dire que l'eau joue un rôle extrêmement important dans la conservation de l'habitat et dans l'exploitation des terres. L'eau coule dans les ruisseaux, les rivières et tout le reste. Il s'agit d'un système intégré. Lorsque vous travaillez dans le cadre de programmes d'intendance de l'habitat ou d'autres programmes, dans quelle mesure collaborez-vous avec d'autres ministères pour ce qui est d'assurer l'intendance de l'eau et des rivières?

M. Robert McLean: Le Programme d'intendance de l'habitat est un programme fédéral. C'est un programme qui est mis en oeuvre conjointement avec Parcs Canada et le ministère des Pêches et des Océans. À l'échelle régionale, nous travaillons avec nos collègues des provinces. Il y a une coordination étroite avec les programmes provinciaux.

En ce qui a trait à votre question sur la réussite du Plan nordaméricain de gestion de la sauvagine, je peux vous fournir quelques chiffres. L'investissement total depuis 1986 est de 1,9 milliard de dollars, dont 49 % provient des États-Unis et 51 % de sources canadiennes, y compris le gouvernement fédéral. L'argent est un aspect de la question, mais quel est le résultat en termes de millions d'acres? Je me sers d'acres, car les États-Unis constituent un de nos auditoires clés. Ils ont fourni presque 1 milliard de dollars au Canada depuis 1990, et nous préférons communiquer avec eux avec un vocabulaire qu'ils comprennent. Nous avons réussi à conserver 19,8 millions d'acres de terres humides dans des habitats de hautes terres connexes en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, et nous avons eu une influence sur 103,7 millions d'acres additionnelles de terres humides et de hautes terres connexes. Il s'agit d'un résultat très important. Je crois que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est perçu comme étant un des meilleurs plans de gestion. Et pas seulement en Amérique du Nord: j'ai eu l'occasion de voyager à l'étranger et je sais que d'autres pays sont jaloux de ce que nous avons pu accomplir en Amérique du Nord grâce à ce plan.

Le président: Merci, monsieur Regan. Votre temps est écoulé.

Monsieur McLean, j'ai noté que les taux de 49 % et de 51 % n'incluaient rien du Mexique, même si vous l'avez identifié comme un des partenaires. C'était juste un commentaire.

Monsieur Choquette.

• (0940)

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être présents parmi nous pour nous éclairer sur ces questions.

J'ai une question sur les personnes ou les groupes qui interviennent sur le plan de la conservation de l'habitat. Je voudrais savoir qui sont ces groupes. Pourriez-vous me dire s'il y a des ONG ou des Premières Nations, comme les Métis et les Inuits?

Dans vos consultations sur la protection de l'habitat, y en a-t-il qui portent spécifiquement sur les changements climatiques? Ce pourrait être sur la mitigation des changements climatiques ou la lutte aux changements climatiques en lien avec les changements de l'écosystème. Qu'attendez-vous de ces groupes? Quelles sont leurs positions à propos de l'impact des changements climatiques?

[Traduction]

M. Robert McLean: En ce qui a trait à votre première question concernant les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans ce domaine, j'en ai mentionné une ou deux au niveau national. Elles sont nombreuses. Il y en a des dizaines et des centaines au niveau communautaire qui contribuent réellement aux efforts de conservation des habitats. Je n'ai pas la liste complète des organisations, mais elles seraient bien connues au Québec et ailleurs.

Concernant les peuples autochtones, je ne l'ai pas mentionné dans ma déclaration, mais nous avons un autre programme: le Fonds autochtones pour les espèces en péril. Nous travaillons en étroite collaboration. Il s'agit d'un programme de contribution d'environ 3,3 millions de dollars axé spécifiquement sur les habitats qui importent aux espèces sur les territoires autochtones. Je dois ajouter que les organisations autochtones reçoivent aussi du financement du Programme d'intendance de l'habitat; elles reçoivent donc plus que ces 3,3 millions de dollars.

En ce qui a trait aux changements climatiques, il faut y penser et en tenir compte dans la planification actuelle de la conservation. Il y a, je crois, quelques exemples de provinces... J'aurais dû mentionner beaucoup plus tôt dans la conversation que la conservation des habitats se fera davantage au niveau des provinces et des territoires, puisqu'ils ont une plus grande responsabilité en matière d'utilisation et de gestion des terres que le gouvernement fédéral.

La province de la Saskatchewan a mis en place une très belle initiative sur la connectivité et la biodiversité. Elle élabore actuellement un plan pour désigner plus de 3 000 hectares d'habitats, si je ne me trompe pas. Il s'agit d'instaurer une connectivité dans le paysage pour s'assurer que les écosystèmes peuvent s'adapter aux changements climatiques. C'est l'un des aspects les plus importants de la conservation des habitats: commencer à créer de la résilience dans les écosystèmes, c'est le mot qu'on utilise, pour que les écosystèmes canadiens puissent s'adapter et répondre aux conditions changeantes.

[Français]

M. François Choquette: Monsieur McLean, si je comprends bien ce que vous dites, vous avez un rôle très réduit, sinon inexistant, relativement à la lutte aux changements climatiques. Les provinces et les territoires font la lutte aux changements climatiques ou travaillent à ce que vous appelez la résilience. Ai-je bien compris?

[Traduction]

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je comprends bien les questions de mon collègue. Je crois simplement qu'il faudrait qu'elles restent dans le contexte de notre étude. La dernière question, dans son libellé, dépassait en quelque sorte la portée de l'étude et aurait dû être plus axée sur notre sujet de discussion.

Le président: Merci, madame Rempel.

J'attire votre attention sur la portée de l'étude. Nous discutons de la conservation des habitats, et non pas des changements climatiques.

[Français]

M. François Choquette: Bien sûr, je poserai donc une question en lien avec la conservation de l'habitat et les intervenants. Je crois qu'il s'agit du premier ou du deuxième point de l'étude.

Ces intervenants vous interpellent-ils relativement aux changements climatiques? Vous avez parlé des provinces, mais vous êtes des représentants d'Environnement Canada et de Parcs Canada. Comment ces intervenants vous interpellent-ils en ce qui concerne les changements climatiques et le rôle que vous devriez jouer?

[Traduction]

M. Rob Prosper: Je peux peut-être vous fournir plus d'informations. On a sûrement signalé au comité que Parcs Canada a fait d'importants progrès en matière d'établissement de parcs depuis 2006. L'agence a pris des mesures pour protéger presque 150 000 kilomètres carrés. Je peux vous dire, sans aucune hésitation, que ces progrès n'auraient pas pu être réalisés sans nos excellentes relations avec les collectivités autochtones.

Nous avons travaillé très étroitement avec les Premières Nations et les peuples autochtones du Canada pour créer ces parcs nationaux. Ils n'existeraient pas sans cette collaboration. Nous sommes en contact régulier et nous avons même des ententes de cogestion pour ces parcs. Il s'agit là d'une coopération au quotidien.

• (0945)

Le président: Merci, monsieur Prosper.

Monsieur Choquette, votre temps de parole est écoulé.

Monsieur McLean, avez-vous quelque chose à ajouter, pour 30 secondes?

M. Robert McLean: Oui, très rapidement, au sujet des habitats, les groupes ne viennent pas nous parler spécifiquement des changements climatiques. Je crois que ceux qui travaillent au niveau local reconnaissent que la conservation des habitats est une des stratégies clés qu'il faut adopter. Le gouvernement fédéral a d'autres programmes, que je ne connais pas très bien, pour traiter des changements climatiques en général. Mon observation portait seulement sur la conservation des habitats.

Le président: Je vous remercie, monsieur McLean.

Madame Rempel, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Michelle Rempel: Merci, monsieur le président, et merci encore une fois aux témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur certaines observations en lien avec les questions de M. Regan. L'un des aspects que nous étudions ici concerne les pratiques exemplaires. Monsieur McLean, vous avez dit, et je le répète dans mes propres mots, que les habitats abritent bien plus qu'une seule espèce. Je sais qu'au comité, nous avons déjà discuté d'une approche écosystémique pour la gestion des espèces, les stratégies de rétablissement et tout le reste. Pourriez-vous commencer par nous parler de certains des principes qui seraient utilisés pour élaborer des pratiques exemplaires pour le rétablissement d'une espèce ou d'une série d'espèces et d'écosystèmes? M. Regan en a déjà parlé, et vous pourriez ajouter des observations à ce sujet. Dans vos notes, vous mentionnez:

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le PNAGS, est une initiative continentale visant à conserver suffisamment d'habitats de terres humides et de milieux secs environnants pour maintenir en santé les populations...

Pourriez-vous nous parler brièvement de certaines pratiques exemplaires que vous employez pour déterminer comment l'intendance de l'habitat sert au rétablissement d'une espèce?

M. Robert McLean: Pour la première partie de votre question, je peux vous donner un exemple. Environnement Canada travaille avec ses collègues de la province de la Saskatchewan ainsi qu'avec les secteurs industriels et les associations d'éleveurs de bétail, entre autres, dans le sud-ouest de la Saskatchewan pour développer une initiative touchant plusieurs espèces, qui s'appelle South of the Divide. Ce qui est important, c'est que nous prenons le temps de travailler avec les propriétaires fonciers pour déterminer quels habitats ont de l'importance pour certaines espèces. Ensuite, les producteurs agricoles nous indiquent quelles terres ils vont travailler. Comme je l'ai déjà dit, ces terres sont parfois les mêmes: l'élevage utilise les prairies naturelles.

Je ne me souviens pas de la seconde partie de votre question, je suis désolé.

Mme Michelle Rempel: Ne vous en faites pas.

Pour continuer, quand vous discutez avec des groupes, ce sont des groupes d'utilisateurs des terres touchées, et vous vous penchez sur le rétablissement d'espèces. Étudiez-vous aussi l'intégrité des paysages exploités, les principes socioéconomiques, entre autres? Comment faites-vous pour insérer cet aspect de l'utilisation des terres dans une stratégie de rétablissement d'espèces?

M. Robert McLean: Je voudrais l'intégrer davantage et utiliser le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine comme exemple, puisqu'il s'articule autour de cette dimension humaine. D'ailleurs, ce plan a été mis à jour l'année dernière pour tenir compte de cet aspect humain extrêmement important. Comment cette dimension humaine

se traduit-elle sur le paysage? Il s'agit encore une fois de travailler avec les propriétaires fonciers pour en arriver à des techniques pratiques.

Pour encourager la sauvagine, on peut utiliser le couvert de nidification dense. Si les prédateurs volent les oeufs des oiseaux nichant au sol, on n'obtient pas de résultats. Le plan permettrait d'augmenter le couvert de nidification dense pour protéger la sauvagine des prédateurs. Je vous ai déjà parlé du pâturage tournant; on fait un travail positif et constructif avec les propriétaires fonciers pour maintenir les résultats économiques tout en atteignant les résultats de la conservation.

Le pâturage de semis direct a été instauré grâce au Plan nordaméricain de gestion de la sauvagine, ainsi que d'autres acteurs; c'est un outil clé. Il y a ce qu'on appelle la barre de levée pour les agriculteurs durant la fenaison. Il s'agit d'une barre placée à l'avant de la machine de fenaison pour éloigner les animaux sauvages, non seulement les oiseaux, mais aussi les faons et d'autres animaux. Nous avons donc plusieurs outils, qui sont développés et utilisés en coopération avec les propriétaires fonciers.

• (0950)

Mme Michelle Rempel: Dans votre réponse à la question de M. Regan, vous avez discuté d'un des autres principes, à savoir l'examen des résultats des habitats. Pourriez-vous nous en dire plus là-dessus et indiquer certains des résultats que vous examineriez, en matière de gestion des espèces et de conservation des habitats?

M. Robert McLean: Certainement. Je vais revenir à l'initiative South of the Divide. C'est une approche multi-espèces, et je crois qu'une fois que le plan de conservation de l'habitat sera achevé et mis en oeuvre, de multiples espèces vont en bénéficier, car le plan est conçu pour faire en sorte que toute la gamme d'habitats soit protégée pour assurer le maintien des populations d'espèces au niveau voulu. Le suivi au fil du temps est très important dans ce contexte, parce qu'il est possible que le plan ne donne pas les résultats visés, que ce soit du point de vue économique ou du point de vue de la conservation. Le cas échéant, les partenaires peuvent se rassembler pour établir ce qu'on doit changer pour améliorer les résultats.

Mme Michelle Rempel: Excellent.

Pour terminer, monsieur Prosper, vous avez discuté du fait qu'il faut s'assurer qu'il y a des consultations adéquates au moment d'élaborer des plans de gestion des habitats, etc. Je demeure près du Parc national Banff, où il y a de nombreux programmes de réintroduction des espèces. Je les connais très bien, mais pourriezvous donner au comité des exemples de processus de consultation avec les utilisateurs locaux des terres en vue de l'élaboration de plans de gestion?

Le président: Puisqu'il ne reste pas beaucoup de temps, pourriezvous vous en tenir à un seul exemple? Merci.

M. Rob Prosper: Ceci n'est peut-être pas directement lié à la réintroduction ou aux espèces sauvages, mais le processus de planification de gestion aboutit à un document clé qui oriente la gestion des aires protégées sur une période de 10 ans. Tous les plans de gestion pour les parcs nationaux sont élaborés dans le cadre d'un processus très vigoureux de consultations publiques. Ce document est au coeur de notre gestion.

Le président: Merci, monsieur Prosper.

Merci, madame Rempel.

Madame Leslie, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, tous les deux, d'être venus témoigner devant nous et d'avoir été disposés à répondre à nos questions depuis le début de cette étude.

Je n'ai que deux questions à vous poser. La première nous ramène à la portée de notre étude. Nous essayons d'établir si le Canada dispose de savoirs et de compétences du domaine public en matière de conservation des habitats. Quelles sont les sources de cette information? Comment l'information est-elle diffusée?

Pour obtenir une réponse à ces questions, je voudrais vous demander si le ministère rend publique la nécessité d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, particulièrement en ce qui a trait aux habitats et à la conservation. Le site Web contient certains renseignements généraux sur le climat et son importance pour la conservation. Quelle sorte d'information essayez-vous de communiquer au public concernant son rôle en lien avec les changements climatiques et la conservation des habitats?

M. Rob Prosper: Je pourrais vous parler des travaux que nous menons, à l'échelle nationale et internationale, avec les États-Unis et le Mexique, à savoir l'utilisation de vastes aires protégées comme solutions naturelles pour l'adaptation aux changements climatiques. Sensibiliser la population au rôle des parcs est un aspect important de nos activités de communication.

Je sais que le comité a entendu d'autres témoignages sur l'importance des aires protégées et naturelles pour l'adaptation aux changements climatiques. C'est un nouvel aspect de nos engagements, sur la scène tant nationale qu'internationale.

Mme Megan Leslie: Y a-t-il aussi un autre aspect lié à vos communications? Vous communiquez le rôle utile des parcs, mais faites-vous des efforts pour diffuser de l'information sur les changements climatiques en général et leurs répercussions possibles sur les terres protégées ou les écosystèmes existants?

M. Rob Prosper: Je crois que le meilleur exemple que je puisse vous donner, c'est le programme de surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada. Le programme n'a pas été conçu pour traiter des effets des changements climatiques en particulier, mais il nous donne une idée de l'état de l'intégrité écologique et des parcs. Ce programme de surveillance et nos lignes directrices sont mis en place dans tous les parcs nationaux.

• (0955)

Le président: Madame Leslie, voulez-vous une réponse de M. McLean?

Mme Megan Leslie: Oui.

M. Robert McLean: En ce qui concerne l'autre élément essentiel de la réflexion sur les changements climatiques et la façon de s'y adapter, j'emploierais le mot « planification ».

De quelles informations les gens ont-ils réellement besoin? À mon avis, ils ont besoin d'un accès à un excellent plan qui les aide à comprendre comment mieux utiliser les terres. Les parcs, les réserves nationales de faune, les parcs nationaux sont importants, mais il faut examiner comment les changements climatiques touchent le paysage au complet.

J'ai dit que je travaille dans le domaine de la conservation depuis très longtemps. Un des grands virages qui s'amorcent au pays, ce sont les processus de planification des paysages gérés à l'échelle provinciale. J'ai parlé du projet sur la connectivité du paysage en Saskatchewan. À mon avis, ce n'est que le début; nous verrons des

efforts plus concertés dans les décennies à venir pour s'adapter aux changements climatiques, et la conservation des habitats devra jouer un rôle très important dans ces projets.

Mme Megan Leslie: Merci.

J'aimerais également poser une question précise qui fait partie de notre étude et qui concerne les pratiques exemplaires de gestion. Je songe aux efforts déployés en Saskatchewan par son Administration du rétablissement agricole des Prairies et à la décision du gouvernement fédéral de ne plus gérer les prairies. Il s'agit de terres de la Couronne provinciale — je le comprends —, mais à la suite de la décision fédérale de ne plus gérer ces terres, nous assistons à la vente de ces terres, c'est-à-dire à une privatisation.

Vous avez, tous deux, soulevé la question de l'intégrité des espèces en péril qui vivent notamment dans les prairies. Je me demande comment les décisions comme celle-ci respectent les pratiques exemplaires. Elles semblent être le contraire des pratiques exemplaires: nous nous déchargeons de la responsabilité pour ensuite privatiser les terres.

Quel rôle jouent les pratiques exemplaires dans la prise de telles décisions?

M. Robert McLean: Comme il s'agit d'une décision prise par Agriculture et Agroalimentaire Canada, j'hésite beaucoup à me prononcer là-dessus. Les organismes de conservation savent que certaines de ces terres sont importantes pour la conservation, et je comprends qu'il soit intéressant, du point de vue de la conservation, d'examiner activement ces terres. Mais je ne suis pas en mesure de dire...

Mme Megan Leslie: Très bien.

Le président: Merci, monsieur McLean. Merci, madame Leslie.

Passons maintenant à M. Toet.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins.

Je voudrais commencer par parler du fondement de notre étude. Il est important, du moins pour Environnement Canada, d'avoir une définition pour la conservation des terres. J'imagine que vous avez des normes qui doivent être respectées pour que des terres soient considérées comme étant des aires protégées. Ce serait bien d'entendre la perspective de Parcs Canada sur la définition dont vous vous servez pour déterminer ce qui constitue une terre protégée.

M. Robert McLean: Voici la meilleure définition pour les aires protégées — et je dirais que la conservation des habitats est beaucoup plus large que ces aires protégées. Il existe un système de classification internationale adopté par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Je ne vais pas entrer dans les détails. Il existe six catégories différentes d'aires protégées. La surveillance que nous faisons à Environnement Canada fait partie de ce qui s'appelle le système de rapport et de suivi pour les aires de conservation. De concert avec nos collègues provinciaux, nous utilisons ce système de catégorisation.

J'ai indiqué, dans mon exposé, que le Conseil canadien des aires écologiques travaillait davantage pour voir comment définir d'autres mesures de conservation en fonction des aires, mais on trouve d'importants habitats et terres protégés qui vont au-delà de ces définitions. Il n'y a pas de définition pour ces terres, mises à part les catégories dont nous venons de parler, mais cela ne devrait pas minimiser l'importance de ces terres pour la biodiversité et les autres résultats dont nous avons parlé.

M. Rob Prosper: Je n'ai pas beaucoup à ajouter. J'allais dire exactement la même chose. Il existe des normes adoptées par l'UICN pour différents types de terres protégées et différentes catégories et exigences qui s'y rattachent.

Le seul point que j'ajouterais — et je crois que votre comité l'a déjà entendu —, c'est que la connectivité est un élément important pour conserver les espèces et préserver des habitats appropriés. Si l'on a un large éventail de terres protégées, cela peut favoriser cette connectivité. À nos yeux, les parcs nationaux et l'achèvement du réseau de parcs nationaux constituent la pierre angulaire d'un plan de conservation. Quant à savoir comment assurer la connectivité des habitats et des espèces, on peut examiner la question dans le contexte d'une vaste gamme de terres protégées.

● (1000)

M. Lawrence Toet: Monsieur McLean, vous avez dit, dans votre exposé, que différents secteurs contribuent à la conservation des habitats. Vous avez mentionné, à titre d'exemples, la foresterie, l'agriculture, l'exploitation minière et l'énergie. Je me demande si vous pourriez nous en dire davantage à ce sujet et parler de la participation de ces secteurs. Une des choses que j'aimerais que vous précisiez, c'est si la participation est strictement basée sur des exigences de réglementation ou si vous observez des efforts beaucoup plus proactifs de la part de ces secteurs pour s'adapter aux pratiques exemplaires de conservation des habitats dans leur domaine particulier. L'objectif de ma question est de savoir si ces secteurs sont motivés uniquement par la réglementation ou s'ils manifestent le désir de participer à ce travail.

M. Robert McLean: Il s'agit de la seconde proposition. Il y a effectivement un désir de participer au travail. Il y a le Conseil canadien pour les entreprises de la biodiversité, qui s'occupe d'un recueil d'étude de cas; ce n'est donc pas axé sur la réglementation. Il s'agit d'entreprises qui veulent faire les choses correctement. J'ai eu l'occasion de m'adresser à ce conseil au début décembre et j'ai été absolument ébahi par la façon dont ces entreprises intègrent la biodiversité dans leur plan d'affaires annuel. Ontario Power Generation et Hydro-Québec ont fait de très bonnes choses. Il existe un certain nombre d'autres études de cas dans cette publication qui donne des exemples, et nous nous faisons un plaisir de remettre ce document au greffier du comité. Vous verrez que ces entreprises sont motivées à poser de bons gestes. Elles se rendent compte qu'elles ont une incidence, mais elles veulent aussi faire ce qui est responsable du point de vue social et résoudre les problèmes environnementaux.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. Lawrence Toet: Si vous me permettez d'ajouter un point brièvement, je crois qu'il est important de souligner que nous devons considérer les entreprises comme des parties prenantes à ce processus et nous devons travailler avec elles pour faire avancer ce plan de conservation des habitats si l'on veut pouvoir parler à ces différents secteurs et voir ce qu'ils font dans le cadre de leurs pratiques exemplaires.

Vous avez publié une étude où vous nous montrez certaines de ces pratiques exemplaires. Comment en faites-vous part à ces secteurs? Travaillez-vous avec Environnement Canada pour partager ces connaissances, afin que tous ces secteurs puissent voir quelles sont les pratiques exemplaires et soient capables de les adapter dans leurs pratiques d'affaires?

M. Robert McLean: Oui, le conseil auquel j'ai fait allusion s'occupe de tenir à jour son propre site Web, mais il y a ensuite les pratiques exemplaires de gestion dirigées par nos collègues du

gouvernement fédéral ainsi que par les ministères provinciaux et territoriaux. Ils ont des pratiques exemplaires de gestion dans leurs secteurs. Ainsi, le secteur agricole dispose de pratiques exemplaires de gestion, tout comme le secteur forestier et bien évidemment le secteur minier. Si vous faites une recherche sur Google, vous trouverez plusieurs pratiques exemplaires de gestion.

Le président: Merci, monsieur McLean. Merci, monsieur Toet.

Nous allons maintenant passer à notre dernière intervenante, Mme Quach, après quoi nous siégerons à huis clos pour terminer notre rapport sur les pratiques de conservation urbaine.

Madame Quach.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci, monsieur le président.

Monsieur McLean, je reviens à une question que je vous ai posée au sujet de la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre de laquelle le Canada voulait préserver 17 % de ses zones terrestres. Je ne suis pas certaine d'avoir saisi votre explication. Vous avez dit que le Canada avait environ 10 % de zones protégées parce que certaines zones étaient inaccessibles. Toutefois, en France, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, il y a probablement là aussi des zones inaccessibles et ces pays ont réussi à atteindre des objectifs plus élevés au chapitre de la préservation du territoire.

Je vous ai aussi demandé si, d'après vous, on pourrait être en mesure d'atteindre le taux de 17 % d'ici 2020. Vous ne saviez pas si vous pouviez répondre, mais quand le commissaire à l'environnement a témoigné devant nous, il nous a dit que ce n'était pas le cas du tout étant donné la lenteur avec laquelle le Canada établit ses cibles et applique les techniques de préservation.

En ce qui a trait aux terres inaccessibles, avez-vous une explication?

● (1005)

[Traduction]

M. Robert McLean: Je crois que nous assistons au début d'un processus pour protéger les aires qui n'étaient pas accessibles. À titre d'exemple, je mentionnerais la stratégie des aires protégées dans les Territoires du Nord-Ouest, où l'on commence à voir du développement, mais parallèlement à ces efforts, on assiste à un intérêt pour désigner une aire protégée additionnelle. Parcs Canada y a des initiatives, tout comme Environnement Canada. Cela s'ajoutera au total.

Selon moi, on observe des aires qui n'ont pas encore été développées — et on peut les voir sur n'importe quelle carte du Canada, particulièrement dans la forêt boréale. Au fur et à mesure que ces régions se développeront, on aura intérêt à protéger ces aires.

Il existe deux exemples clés pour illustrer ce dont je parle. Tout d'abord, il y a le Plan Nord au Québec, dans le cadre duquel le gouvernement provincial s'est engagé à protéger 50 % de la forêt boréale du Nord d'ici 2035. S'il y arrive, cela contribuera grandement à l'atteinte de l'objectif de 17 %. L'Ontario s'est dotée d'un plan semblable qui concerne le Nord de l'Ontario et qui vise à conserver de grandes portions de sa forêt boréale.

Pour terminer, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Canada n'a pas adopté ce taux de 17 %. Nous tenons toujours des consultations sur les objectifs, les cibles et les indicateurs pour la biodiversité.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Si je comprends bien, dans ce domaine, on en est encore à l'étape de la consultation et non de l'action. On est encore en retard.

Je vais maintenant passer à une autre question.

Parlons des réserves nationales de la faune qui ont vu leur financement être réduit. Vous dites qu'il y a des cibles de compressions. Par ailleurs, vous dites que d'autres parcs sont créés. Je trouve que c'est un peu incohérent. On crée d'autres parcs, mais, en même temps, on impose des compressions aux réserves nationales et à certains parcs. La Réserve nationale de faune du lac Saint-François, par exemple, abrite plus de 200 espèces animales et végétales dont certaines ne se trouvent pas ailleurs au Québec.

Comment pouvez-vous expliquer qu'il y a des réductions aussi dramatiques de l'ordre de 60 %, alors qu'on essaie de créer d'autres parcs ailleurs? N'essaie-t-on pas de conserver avant de créer autre chose?

[Traduction]

M. Robert McLean: L'investissement que fait Environnement Canada dans son réseau des aires protégées est plus important aujourd'hui qu'il ne l'était il y a environ 10 ans, si je me fie à mon expérience. Le financement auquel vous faites allusion dépend du niveau de service que nous devons fournir aux gens dans les aires protégées dont vous parlez. Il est important d'avoir suffisamment d'investissement pour répondre au niveau de service désiré. Cela n'empêche pas Environnement Canada de faire avancer d'autres initiatives concernant les aires protégées.

En ce qui a trait à ces nouvelles aires, des fonds additionnels ont été octroyés, mais ils visent expressément des zones protégées comme celles dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous sommes en train de développer une zone appelée les îles Scott sur la côte du Pacifique.

Il y a donc des fonds pour nous aider à développer ces aires, mais ma réponse à la partie principale de votre question est que nous essayons simplement d'avoir les bons investissements pour le niveau de service que nous devons fournir.

Le président: Merci, madame Quach.

Merci, monsieur McLean.

Il nous reste encore quelques minutes jusqu'à 10 h 15. Je vais permettre à Mme Rempel de faire une dernière intervention, après quoi nous devrons passer à notre séance à huis clos. Le comité a convenu de se réunir en séance publique pendant la première heure et demie, puis de poursuivre ses travaux à huis clos.

Mme Michelle Rempel: Merci, monsieur le président.

À nos deux témoins, décririez-vous la superficie du Canada comme étant beaucoup plus large que celle de la France?

Des voix: Oh, oh!

Le président: C'est une question piège. Faites attention.

M. Robert McLean: Il faut que je sorte ma calculatrice.

Des voix: Oh, oh!

M. Robert McLean: Oui.

Mme Michelle Rempel: Décririez-vous également la protection de 50 % de plus de nos parcs, sous le mandat de notre gouvernement, comme une action visant à protéger les espaces de notre pays?

M. Robert McLean: Oui.

Mme Michelle Rempel: Excellent.

Année après année, nous entendons dans les budgets de Parcs Canada que c'est en fait notre gouvernement qui a accordé un financement accru à Parcs Canada. Diriez-vous également que c'est vrai?

M. Rob Prosper: Pour ce qui est du financement direct, oui. Pour ce qui est des mesures pratiques sur le terrain, nous investissons plus que jamais dans notre histoire.

Mme Michelle Rempel: Magnifique.

Monsieur McLean, pour ce qui est des programmes que vous avez mentionnés, comme le Programme des dons écologiques, je crois que dans les premiers budgets, nous y avons investi plus d'un quart de milliard de dollars. Dans le budget de 2013, nous avons annoncé plus d'argent à ce chapitre. Diriez-vous qu'il s'agit ici d'une mesure visant à protéger les espaces au Canada?

• (1010

M. Robert McLean: Oui.

Mme Michelle Rempel: Excellent.

En ce qui a trait à nos cibles en matière de biodiversité... vous avez mentionné certaines des caractéristiques uniques de la géographie du Canada, à savoir sa très vaste superficie — une superficie qui, comme vous l'avez confirmé, est supérieure à celle de la France, et ce, de beaucoup. Grâce aux efforts combinés que nous déployons dans des programmes comme le Programme des dons écologiques, le Plan de conservation des zones naturelles, l'augmentation des parcs protégés, le travail que nous faisons avec des organismes non gouvernementaux, avec des groupes agricoles et avec tous les autres groupes que vous avez mentionnés ici, pour protéger les espaces, qu'ils aient été ou non définis précisément pour les objectifs d'Aichi... à votre avis, s'agit-il là de mesures qui permettent de protéger les habitats pendant le mandat du gouvernement actuel...?

M. Robert McLean: Il s'agirait de quelque chose qui contribue à...?

Mme Michelle Rempel: Des mesures pour assurer la protection...

M. Robert McLean: Oui, il s'agit de mesures pour assurer la protection.

Mme Michelle Rempel: Formidable.

J'ai terminé.

Le président: Merci.

J'aimerais remercier nos témoins d'avoir comparu aujourd'hui. Je remercie aussi les députés de leurs bonnes questions.

Je vais maintenant suspendre la séance pendant trois minutes.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca